**VIDE GRENIER 2017**

|  |
| --- |
| Organisateur : **A**ssociation **Q**uartier **L**aennec **S**t Hélier **G**aresAdresse : 4 allée Georges Palante Espace des 2Rives 35000 RENNESATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS N° :Personne **physique**C:\Users\Alain\AppData\Local\Temp\Rar$DIa0.552\logo_st-helier_retouche-(IBM PC)2017.jpg Se déroulant le 24 septembre 2017 à : Rennes quartier St Hélier  Je soussigné(e), Nom : Prénom : Né(e) le : à Département : Ville :  Adresse :CP Ville  Tél. : Email : Titulaire de la pièce d’identité N°  Délivrée le par : N° immatriculation de mon véhicule : Déclare sur l’honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile. (Article R321-9 du Code pénal) Fait à le  Signature Ci-joint règlement par chèque de € pour l’emplacement pour une longueur de mts Attestation devant être remis à l’organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d’organisation  |

  Réalisez une copie de votre pièce d’identité utilisée pour le bulletin de réservation
 Préparez une enveloppe timbrée à VOTRE adresse pour recevoir votre ticket de réservation **qui sera demandé le jour de la braderie.**

Placez dans une enveloppe suffisamment affranchie
 ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS remplie
 le chèque correspondant au nombre des emplacements choisis, à l’ordre de : association de quartier Laennec St Hélier Gares
 la copie de votre pièce d’identité
 l’enveloppe timbrée portant votre adresse et nous la faire parvenir par voie postale à l’adresse :

* association de quartier Laennec St Hélier Gares
4, allée Georges Palante

 35000 RENNES

 **Ou**

 déposée dans la boite aux lettres de Mr Alain JOLLIVEL, 9 rue du verger

*Aucune réservation ne sera traitée si un de ces éléments manque au dossier. Nous nous efforcerons de vous attribuer des emplacements au plus près de ceux que vous souhaitez en fonction des places disponibles.*